

Parcs & Réserves pour les générations futures



PARTICIPATION ACTIVE DE L'OIPR À LA DEUXIÈME ÉDITION D'ABIDJAN BORDER FORUM (ABF 2024).



LANCEMENT DE LA CAMPAGNE DE VULGARISATION DU NOUVEAU CODE DE L'ENVIRONNEMENT DE CÔTE D'IVOIRE.



UNE NOUVELLE ALLIANCE POUR LA PRÉSERVATION DE LA RÉSERVE NATURELLE DE CAVALLY.

8 Parcs nationaux

Parc national d'Azagny
21 850 ha

Parc national du Banco
3 438 ha

Parc national de la Comoé
1 148 756 ha

Parc national des Iles Ehotilé
722 ha

Parc national de la Marahoué
101 000 ha

Parc national du Mont Péko
34 000 ha

Parc national du Mont Sangbé
97 554 ha

Parc national de Tai
508 186 ha

18 Aires Protégées



10 Réserves naturelles

Réserve de faune et de flore
du haut Bandama
122162 ha

Réserve scientifique de Lamto
2617 ha

Réserve de faune d'Abokouamékro
20430 ha

Réserve naturelle intégrale
du Mont Nimba
5092 ha

Réserve naturelle de Dahliafleur
148 ha

Réserve partielle de faune du N'Zo
27830 ha

Réserve naturelle de Mabi-Yaya
61282 ha

Réserve naturelle partielle d'Aghien
5675 ha

Réserve naturelle de Bossématié
21960 ha

Réserve naturelle du Cavally
68192 ha

Un réseau de dix-huit (18) Aires Protégées d'une superficie de
2 250 243 hectares soit **6,98%** du territoire national.

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Général TONDOSSAMA Adama
Directeur Général

DIRECTEUR DE LA RÉDACTION

Colonel OUATTARA Kassoum D.
Directeur de l'Administration et des RH

RÉDACTEUR EN CHEF

Germain EHIMANCE
Chef SERCOM - Direction Générale

COMITÉ DE RÉDACTION

Germain EHIMANCE
Chef SERCOM - Direction Générale

Kipré Jonas Christain NAKA
Administrateur SERCOM - Direction Générale

COULIBALY Mamadou
Assistant SERCOM - Direction Générale

MEITE Namory
Chef SERCOM DZSO

TOURE Yacouba Eric
Assistant SERCOM DZSO

Cne ZEHITA Bi Toguié Alfred
Chef SERCOM DZS

Mme Bamba Magbè
Chef SERCOM DZNE

N'DAH Eba Danielle
Assistante SERCOM - Direction Générale

DADIE Yann Delatour
Assistant SERCOM - Direction Générale

Lt KONÉ Yaya / DZO

Cne SINAYOGO Yaya / DZO

Col Basile KROU / DZC

INFOGRAPHIE

COULIBALY Mamadou
Assistant SERCOM - Direction Générale

OFFICE IVOIRIEN DES PARCS ET RÉSERVES

ABIDJAN COCODY les II Plateaux, face à l'école la Pépinière
Tél.: 27 22 41 40 59 - 06 BP 426 Abidjan 06 - www.oipr.ci

PARTICIPATION ACTIVE DE L'OIPR À LA DEUXIÈME ÉDITION D'ABIDJAN BORDER FORUM (ABF 2024).



L'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) a, à travers ses Directions de Zone Ouest, Sud-Ouest et Nord-Est, participé à la deuxième édition du Forum International Abidjan Border Forum (ABF), qui s'est tenue au Parc des Expositions d'Abidjan du 23 au 25 octobre 2024 sous le thème : « **Frontières vertes : entre ressources naturelles partagées et défis de sécurité** ».

Cet événement a vu la participation des experts et des acteurs clés pour discuter des défis liés à la gouvernance des frontières et aux enjeux des populations vivant dans ces zones.

Le forum a abordé des thèmes variés, tels que la sécurité écologique, la biodiversité transfrontalière, et la sécurité sanitaire face aux chocs climatiques. Il a également mis en lumière la coopération transfrontalière sur l'environnement et les ressources partagées, ainsi que la gouvernance locale de l'environnement dans les espaces frontaliers.

Cette 2ème édition a permis aux acteurs de renforcer la coordination des politiques frontalières aux niveaux continental, régional et national, avec pour objectif d'harmoniser et de renforcer la cohérence des politiques nationales dans la gestion des frontières.



Prenant la parole pour la cérémonie d'ouverture, le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, Monsieur Vagondo DIOMANDÉ, représentant le Premier Ministre Robert Beugré MAMBÉ a, dans son allocution, exhorté les participants à s'approprier les conclusions des travaux, qui visent à faire de la coopération transfrontalière un levier d'intégration pour le continent africain.



A cette occasion, le Colonel AMON Koutoua Benoît, Directeur Technique de l'OIPR a, au cours du 1er panel, fait une présentation sur le thème : « **Menace à la biodiversité transfrontalière et à l'équilibre des ressources en partage : cas des Parcs nationaux et des Réserves naturelles de Côte d'Ivoire** ».

Le Directeur Technique a fait l'état des lieux des Aires Protégées en général, et de celles transfrontalières en Côte d'Ivoire, tout en soulignant les difficultés auxquelles celles-ci sont



confrontées. Il a terminé sa présentation en proposant des mesures pour des solutions durables afin de gérer de façon rationnelle les Aires Protégées transfrontalières.

Durant les trois jours, des visites de stands ont été organisées pour permettre aux participants de mieux connaître le mode de fonctionnement et les défis de chaque structure.

Une lucarne a été offerte à l'ensemble des tenanciers de stand de présenter leurs missions et actions. En effet, les Chargés de communication des Directions de Zone de l'OIPR concernées, ont saisi cette opportunité pour mettre en exergue non seulement le rôle hautement important des Aires Protégées dans la conservation de la biodiversité et la protection des écosystèmes, mais aussi les défis transfrontaliers majeurs qui menacent leur intégrité et leur biodiversité.

Le forum s'est ainsi conclu sur la nécessité d'une coopération renforcée pour une gestion efficace et durable des ressources partagées en Afrique.



Source: SERCOM DG / OIPR



LANCEMENT DE LA CAMPAGNE DE VULGARISATION DU NOUVEAU CODE DE L'ENVIRONNEMENT DE CÔTE D'IVOIRE.

Le vendredi 18 octobre 2024, a eu lieu à l'espace Latrille Events à Abidjan-Cocody, la cérémonie de lancement de la campagne de vulgarisation du nouveau Code de l'Environnement de Côte d'Ivoire adopté par promulgation de la Loi no 2023-900 du 23 novembre 2023. L'événement, intitulé "Un engagement fort pour un environnement sûr et durable", a rassemblé des acteurs du secteur environnemental, des autorités locales et des experts. La cérémonie a débuté par une performance artistique et un slam illustrant les enjeux environnementaux.

Le représentant du Maire de Cocody a souligné l'importance pour la commune de s'engager dans cette dynamique. Un film a été projeté, suivi d'une présentation du Professeur KOUADIO Georges, qui a exposé sur les innovations du nouveau Code, telles que la création de la

police environnementale et le renforcement des sanctions, avec des amendes allant de 10 000 à 1 000 000 000 000 F.CFA. Le code promeut également l'économie verte et bleue ainsi qu'une meilleure gestion des déchets.

Le Ministre de l'Environnement du Développement Durable et de la Transition Écologique, Monsieur ASSAHORÉ Konan Jacques a officiellement lancé la campagne de vulgarisation du nouveau Code de l'Environnement et appelé les participants à s'impliquer dans sa mise en œuvre, en soulignant son importance pour la résilience climatique de la Côte d'Ivoire. La cérémonie s'est terminée par la remise des exemplaires du Code au parterre de personnalités présentes pour la circonstance. Ce lancement symbolise un engagement fort de la Côte d'Ivoire pour un avenir durable.



Source: SERCOM DG / OIPR

PARTICIPATION DE L'OIPR À LA JOURNÉE CARRIÈRE POUR L'ACCESSION DES ÉTUDIANTES AUX MÉTIERS DES FORCES DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ.



La Coordination Africaine des Droits de l'Homme pour les Armées (CADHA) a organisé la 2ème édition de la « Journée carrière pour l'accèsion des étudiants aux métiers des forces de défenses et de sécurité » à l'Université Felix Houphouët-Boigny, précisément à l'UFR SJAP du département de droit, du 16 au 17 Octobre 2024.

Cet évènement a réuni la participation des Forces des Armées de Côte d'Ivoire (FACI), de la Gendarmerie Nationale, la Police National, Douanes ivoiriennes, des Eaux et Forêts, de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR), des Affaires Maritimes et Portuaires, et enfin de l'Administration Pénitentiaires. L'objectif principal de cet évènement a été de promouvoir l'intégration des femmes dans les métiers des forces de défense et de la sécurité, tout en luttant contre toutes formes de discrimination à l'égard des jeunes filles et des femmes dans ces secteurs. L'évènement visait également à renforcer l'efficacité opérationnelle des femmes au sein de la société civile.

La cérémonie d'ouverture s'est déroulée dans l'amphithéâtre F du département de Droit, avec des allocutions prononcées par diverses autorités, notamment de Monsieur le Maire de la commune de Cocody et le représentant de Madame la Ministre de la Femme de la Famille et de l'Enfant, ainsi que d'autres personnalités. Un moment fort de cette cérémonie fut le panel de partage d'expériences des femmes issues des forces de l'ordre et de la défense, autour du thème : « Conciliation vie professionnelle et vie de familiales : Défis et bonnes pratiques » à cette occasion, le Lieutenant-Colonel Malan Blandine de l'OIPR a partagé son expérience. En effet, Avec 17 ans de carrière, étant mère et épouse, elle a su concilier ses responsabilités professionnelles et familiales grâce à des stratégies équilibrées, servant à la fois son pays et sa vie de couple.

A la fin de la première journée, des prix ont été remis aux différentes panelistes, suivis d'une photo de famille marquant cette première partie. De plus, les participants, ainsi que les autorités présentes, ont visité les stands de diverses institutions représentées. Ce fut une journée riche en échanges et en apprentissages.

La deuxième journée a été marquée par des activités sportives, suivies d'une marche de cohésion regroupant les étudiants, forces de l'ordre, et de la population civile. La journée s'est conclue par un discours de Mme la Ministre de la Cohésion Nationale et de Lutte contre la Pauvreté, soulignant l'importance de l'inclusion des femmes dans les métiers de la défense et de la sécurité.



Source: SERCOM DG / OIPR

COMITE DE DIRECTION (COD) DU 3ÈME TRIMESTRIEL



Le Comité de Direction (COD) du 3ème trimestre s'est tenu le vendredi 04 octobre 2024 à la salle de réunion de la Direction Générale. Toutes les 06 Directions de Zone ainsi que la Direction Générale ont fait la présentation des activités menées au cours de ce trimestre sous la présidence du Conservateur Général TONDOSSAMA Adama, Directeur Général de l'OIPR. Chacune des Directions a mentionné les difficultés rencontrées et les perspectives à venir.



Source: SERCOM DG/ OIPR

UNE NOUVELLE ALLIANCE POUR LA PRÉSERVATION DE LA RÉSERVE NATURELLE DE CAVALLY



L'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) et Earthworm Foundation ont signé un contrat de prestation de service le 4 octobre 2024, dans les locaux de l'Office. Cet accord vise à la mise en œuvre du protocole d'entente signé entre Nestlé, SECO, Cocosource, Toutonet, Barry Callebaut et le Ministère de L'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique pour la protection et la réhabilitation de la Réserve naturelle de Cavally (RNC) la nouvelle née des Aires protégées surclassé depuis le 13 septembre 2023. A l'issue de la signature, le Directeur Général de l'OIPR, le Conservateur Général TONDOSSAMA Adama a exprimé sa gratitude envers la Fondation et a souligné l'engagement de l'OIPR à poursuivre le travail. Il a mentionné que les objectifs de sa structure et de la Fondation sont alignés : préserver l'espace naturel tout en contribuant au développement social et économique des populations à la périphérie. Le DG a souhaité une collaboration parfaite pour le bien-être de la Réserve naturelle de Cavally. De son côté Monsieur Gérôme TOPKA Directeur Afrique de Earthworm Foundation a également remercié l'OIPR pour tous les efforts fournis pour une collaboration effective, insistant sur la nécessité de travailler ensemble pour garantir un avenir durable pour la réserve. Pour immortaliser cet événement une photo de famille a été prise symbolisant l'union des efforts en faveur de la conservation et le début d'une collaboration prometteuse.



Source: SERCOM DG / OIPR

ATELIER PORTANT SUR LA MISE À JOUR DU MECANISME DE FINANCEMENT DES APPUIS AUX POPULATIONS RIVERAINES



Le mardi 02 octobre s'est tenu un atelier portant sur la mise à jour du mécanisme de financement des appuis aux populations riveraines des aires protégées à Adiaké. Cette activité avait pour objectif de contribuer à la bonne exécution des projets communautaires mis en œuvre au profit des populations. De façon spécifique, il s'est agi d'évaluer et de mettre à niveau le mécanisme de financement des AGR et ISB en périphérie des aires protégées et d'évaluer la viabilité, voire la durabilité desdits microprojets.

Etaient présent, le Directeur de Cabinet du Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique, qui a ouvert cet atelier, le Directeur Général de l'OIPR, la Chargée de projet Agriculture et Biodiversité de l'Agence Française de Développement, le Secrétariat Technique du C2D, ainsi que les structures partenaires et les partenaires financiers.

Au cours des travaux les Directions de Zone de l'OIPR ont présenté l'état de mise en œuvre et l'état des lieux actualisés des appuis aux communautés dans les périphéries de leurs aires protégées respectives. Un bilan qui met en exergue les leçons apprises, afin de traiter de la viabilité des microprojets et de leur pérennité.

Bénéficiant d'une expertise les structures partenaires de l'OIPR telles que CARE, Nitidae, IDH et Earthworm ont fait une présentation de leur expérience.

Afin d'identifier les forces, les faiblesses du dispositif actuel de gestion des appuis aux populations, les participants à cet atelier ont à travers un exercice SWOT fait ressortir d'éventuels axes d'amélioration.

Notons qu'après le diagnostic, les recommandations ont été formulées et devraient permettre de réviser le mécanisme de financement des appuis aux populations.



Source: SERCOM DG / OIPR

PROTECTION DU PARC NATIONAL DU MONT SANGBÉ : LES PRODUCTEURS DE COMPOST DE LA PÉRIPHÉRIE DU PARC NATIONAL DU MONT SANGBÉ SENSIBILISÉS ET RÉCOMPENSÉS.



Le lundi 28 octobre 2024, une séance de sensibilisation à la périphérie du Parc National du Mont Sangbé (PNMS) a réuni les communautés de Tompoudié, Behita, Soba, Gouané, Guané, Ditomba, et Miezkro sous la présidence du Sous-préfet de Gouiné, Monsieur Akaffou Seka Rodrigue.

Animée par le chef secteur Sangbé 1, le Lieutenant Koné Yaya, cette rencontre vise à renforcer la prise de conscience environnementale et à récompenser les lauréats du concours du meilleur producteur de compost dans le cadre du projet Benkadi.

Les échanges ont permis de rappeler l'importance des services écosystémiques du PNMS pour les populations riveraines et de présenter les critères de sélection et de participation au Prix Vert 2024, un concours visant à distinguer le meilleur village et la meilleure Association Villageoise de Conservation et de Développement (AVCD). Le Lieutenant Koné a ainsi rappelé aux retardataires de soumettre leurs lettres de candidature d'ici le 30 novembre 2024.

Le chef secteur a également évoqué les retombées positives du projet Benkadi, dont l'une des composantes récompense les producteurs de compost les plus méritants autour des aires protégées, incluant le PNMS. Dans ce cadre, le Sous-Préfet de Gouiné a regretté la faible participation des autres villages, déplorant que cette réticence ait freiné Tompoudié, qui a terminé en sixième position au classement. « Avec plus d'efforts, Tompoudié et les autres villages pourront figurer dans le top cinq des meilleurs villages producteurs l'an prochain », a encouragé le Sous-Préfet.

Les lauréats du concours ont reçu leurs récompenses et cette cérémonie a servi de rappel sur la nécessité de redoubler d'efforts pour préserver l'environnement tout en contribuant à des pratiques agricoles durables.

Le Lieutenant Koné Yaya a encouragé les populations de la sous-préfecture de Gouiné à continuer d'appliquer les bonnes pratiques apprises dans le cadre du projet Benkadi, mis en œuvre par la Convention de la Société Civile Ivoirienne (CSCI). Selon lui, ces efforts sont essentiels pour protéger le Parc national du Mont Sangbé et lutter contre le réchauffement climatique.

L'événement a rassemblé environ 157 participants, mobilisant les communautés autour de l'importance de protéger les zones périphériques du parc. Le projet Benkadi, à travers ce type de sensibilisation, vise non seulement à améliorer la résilience des communautés aux effets des changements climatiques, mais aussi à soutenir un dialogue constructif entre la société civile et les autorités locales.

En Côte d'Ivoire, le projet Benkadi s'intitule officiellement « Projet de Plaidoyer pour l'Amélioration des Politiques Publiques sur le Changement Climatique », et a pour objectif stratégique de renforcer la résilience des groupes vulnérables, en particulier les femmes, les jeunes et les personnes handicapées, face aux effets climatiques. En soutenant des pratiques comme la production de compost, ce projet cherche à atténuer les effets de la dégradation des aires protégées.

Le projet Benkadi, financé par des partenaires internationaux, se concentre sur deux grandes problématiques en Côte d'Ivoire : la lutte contre l'érosion côtière pour les populations du sud et la protection des aires protégées, menacées par l'agriculture extensive dans plusieurs régions, dont celle du Tonkpi. À travers des initiatives ciblées, le projet vise à promouvoir une agriculture respectueuse de l'environnement et des pratiques durables.

Le Sous-Préfet Akaffou Seka Rodrigue a salué les efforts des habitants de Tompoudié, tout en soulignant l'importance d'une participation plus large pour que les communautés soient mieux soutenues dans leurs efforts écologiques. Il a encouragé les villages de sa circonscription administrative à s'unir dans leur engagement pour la préservation du PNMS et à se mobiliser pour les prochaines compétitions du projet Benkadi.

Cette rencontre de sensibilisation a démontré l'impact du projet Benkadi dans la région, incitant les communautés à persévérer dans les pratiques qui contribuent à la sauvegarde de l'environnement et à leur propre bien-être économique.

Source: SERCOM DZO/ OIPR

PARC NATIONAL DU MONT PÉKO : LES POPULATIONS DE BAGOHOUE APPELÉES À FACILITER L'OUVERTURE DES LIMITES DE L'AIRE PROTÉGÉES



La salle de réunions de la sous-préfecture de Bago Houo a accueilli, le mercredi 23 octobre 2024, une séance de sensibilisation portant sur la protection du Parc national du Mont Péko. Cette rencontre, présidée par le Sous-Préfet Foulé Marius Kouamé, a vu la participation du Colonel Zannou Moïse, Directeur de Zone Ouest de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR), ainsi que du commandant Gondo Patrice, coordonnateur de la brigade mobile de la Zone Ouest, et du Lieutenant-Colonel Yao Kouassi, Chef du Secteur Péko. L'objectif principal de cette séance était de sensibiliser les populations riveraines à l'importance de la démarcation du parc et de leur implication active dans la protection de cette aire protégée.

Dans son discours d'ouverture, le Sous-Préfet Foulé Marius Kouamé a rappelé aux participants que la protection du parc ne pouvait se faire sans leur contribution. « La régénération du parc après l'expulsion des occupants illégaux est à votre bénéfice, et la protection de ce parc ne peut pas se faire sans vous », a-t-il souligné. Il a insisté sur la nécessité de définir clairement les limites du parc afin de permettre une gestion transparente et d'identifier les personnes potentiellement impactées par l'ouverture des lignes de démarcation.

Le Colonel Zannou Moïse, orateur principal de cette rencontre, a expliqué l'historique de la création du parc et les efforts entrepris depuis 2016 pour sécuriser cette aire protégée. « Le Parc national du Mont Péko a été créé par Décret en 1968, et ses limites ont été ouvertes en 1974. Toutefois, ces limites n'ont pas toujours été respectées, notamment dans la zone de Bago Houo où elles sont mal définies », a-t-il précisé. Depuis le redéploiement de l'OIPR après la crise postélectorale, le gouvernement a intensifié ses efforts pour restaurer l'autorité de l'État dans la zone,

démantelant tous les campements et exploitations agricoles à l'intérieur du parc. Le Colonel Zannou a insisté sur l'importance de cette phase de délimitation, qui vise à ouvrir les 12 derniers kilomètres de frontières dans la zone de Bago Houo. Il a appelé les populations locales à faciliter le travail des équipes chargées d'ouvrir ces limites et à ne pas s'y opposer. « Il est fort possible que ceux qui vont faire le travail soient vos enfants. Nous vous demandons de leur faciliter la tâche et même de les assister pour le bien de tous », a-t-il ajouté, exhortant les villageois à collaborer pour protéger le parc et garantir son développement durable.

La question des conflits liés à la délimitation a également été abordée par le Colonel

Zannou, qui a rappelé que l'OIPR ne cherchait pas à s'approprier les terres des populations riveraines, mais à mettre en place un cadre légal et respectueux des droits de tous. « L'OIPR n'est pas votre ennemi. Nous avons pris en compte vos besoins pour faire des concessions importantes tout en respectant la loi. Parce que la loi dit qu'on ne peut pas diminuer de plus de deux pour cent (2%) de la surface du parc. », a-t-il rassuré.

Au-delà de la simple question des limites, la rencontre a également mis en lumière les opportunités économiques et environnementales pour les populations locales. Le Colonel Zannou a annoncé des projets financés par la Banque Mondiale et exécutés par l'ONG Care Internationale, qui visent à soutenir les microprojets des riverains. « Plus d'un milliard de francs CFA ont été mis à la disposition de Care Internationale pour financer les projets des populations riveraines des parcs », a-t-il révélé, soulignant l'importance d'une gestion collaborative du parc pour permettre à la communauté locale de bénéficier de ces retombées économiques.

Le Sous-Préfet Foulé Marius Kouamé a, pour sa part, encouragé les populations à s'impliquer activement dans ce processus, insistant sur l'importance d'une coopération étroite entre les autorités locales, les populations et l'OIPR. « Seule l'ouverture des limites permettra de savoir qui est impacté ou pas pour une éventuelle prise en charge. Le travail se fera sans contester vos préoccupations les plus légitimes », a-t-il affirmé.

En somme, la séance a permis de renforcer les liens entre l'OIPR et les communautés locales, tout en clarifiant les enjeux liés à la protection du Parc national du Mont Péko...

Source: SERCOM DZO/ OIPR

ATELIER DE PRÉSÉLECTION DES MICROPROJETS ET AGR À LA PÉRIPHÉRIE DU PARC NATIONAL DU MONT PÉKO DANS LE CADRE DU PROJET PIF2



L'atelier de présélection des microprojets, organisé ce mardi 22 octobre 2024 à la Direction de Zone Ouest de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (DZO-OIPR), marque une avancée significative dans la mise en œuvre de la deuxième phase du Projet d'Investissement Forestier (PIF 2). Cet atelier, qui s'inscrit dans le cadre du développement durable des microprojets des communautés vivant autour des Parcs Nationaux et Réserves, et l'Agro forêt de Scio a réuni plusieurs acteurs impliqués dans la gestion environnementale et le développement communautaire.

En effet, CARE Côte d'Ivoire, représentée par SORO Issa, Responsable Technique des Activités Génératrices de Revenus (AGR), a joué un rôle clé dans l'organisation de cet atelier en l'absence de la Conseillère Technique de la zone Mme Gue née Marie Pierre AKOUMIA en congés. Le Responsable Technique a rappelé l'importance de cette initiative pour les communautés riveraines. « Le PIF 2 constitue une opportunité pour ces populations de bénéficier de microprojets à forte valeur ajoutée, tout en préservant les ressources naturelles autour du Parc National du Mont Péko et de l'Agro forêt de Scio », a-t-il déclaré, soulignant également la nécessité d'assurer un suivi rigoureux des microprojets qui seront sélectionnés au CAP pour être financés.

Les discussions ont principalement porté sur le remplissage correct de la fiche, l'analyse de la documentation annexée, le montant du microprojet inscrit sur la fiche et la cohérence des informations et la viabilité du microprojet. Cette démarche vise non seulement à protéger le parc, l'Agro forêt de Scio mais aussi à encourager des activités durables et bénéfiques pour les populations locales.

Parmi les microprojets soumis, plusieurs concernent des initiatives agricoles, d'élevage, de commerce et de biens et services. Le Comité Technique a insisté sur l'importance d'un accompagnement technique et financier adéquat pour garantir la réussite de ces initiatives.

Les microprojets retenus seront soumis à une évaluation plus approfondie qui est l'étude de faisabilité avant d'être présentés au Comité d'Approbation des Projets (CAP). Le Colonel Zannou a profité de l'occasion pour réitérer l'engagement de l'OIPR à œuvrer pour le bien-être des communautés riveraines, tout en préservant les Aires Protégées. « Nous devons assurer un équilibre entre les besoins des populations et la protection de notre patrimoine naturel », a-t-il affirmé, en mettant l'accent sur l'importance du partenariat entre l'OIPR, CARE Côte d'Ivoire, les partenaires d'exécution et les autres acteurs du développement de la zone Ouest. C'est sur ces mots qu'il a déclaré ouvert le deuxième atelier des Pré-CAP à l'OIPR à MAN.

Cet atelier constitue une étape intermédiaire cruciale dans le processus de sélection définitive des microprojets pour les populations riveraines du Parc national du Mont Péko et l'Agro forêt de Scio. Il s'inscrit dans une dynamique plus large de renforcement des capacités des communautés à travers des initiatives durables, contribuant ainsi à la fois à l'amélioration de leurs conditions de vie et à la préservation des ressources naturelles.



Source: SERCOM DZO/ OIPR

LES POPULATIONS DE SAGOUROU SANON ENGAGÉES POUR LA PROTECTION DU PARC NATIONAL DU MONT SANGBÉ



Le vendredi 11 octobre 2024, une importante séance de sensibilisation s'est tenue à Sagoura Sanon, dans la sous-préfecture de Kamalo, à l'initiative des responsables du Parc national du Mont Sangbé (PNMS). Cette rencontre, organisée par l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR), visait à sensibiliser les populations locales sur la conservation de cet espace naturel, tout en abordant les risques sanitaires liés à la manipulation de la faune sauvage.

Sous la conduite du Capitaine KOUAKOU Kouassi H. Guillaume, Chef Secteur Sangbé 2, accompagné de son équipe composée du Lieutenant Koffi Kouassi Yves Constant et du Chef Kole Yao Basile, près de 40 leaders communautaires de la localité ont pris part à cette séance. L'équipe a été mise en mission par le Colonel ZANOU Moïse, Directeur de la Zone Ouest de l'OIPR, sur instruction du Conservateur Général Adama Tondosama, Directeur général de l'OIPR.

Le Capitaine Kouakou a ouvert la séance en rappelant l'importance capitale du Parc national du Mont Sangbé, un patrimoine naturel dont la préservation est essentielle pour les générations futures. « Le parc joue un rôle crucial dans le maintien de l'équilibre écologique de la région. Il est de notre responsabilité commune d'assurer sa protection contre les activités illicites, notamment le braconnage », a-t-il souligné. En effet, le braconnage reste l'une des principales menaces pesant sur la biodiversité du parc, malgré les efforts continus des agents de l'OIPR pour enrayer ce fléau.

Outre la conservation du parc, une partie importante de la séance a été consacrée aux risques sanitaires liés à la manipulation de la faune sauvage. L'équipe a mis en lumière la montée des cas de variole du singe (Mpox), une maladie qui se transmet par contact avec des animaux infectés, notamment des gibiers. « Évitez la manipulation de la viande de brousse pour réduire les risques de transmission de maladies zoonotiques. Les dangers pour la santé humaine sont réels et peuvent s'avérer fatals », a averti le Capitaine KOUAKOU.

Les échanges ont été particulièrement enrichissants, avec

une forte participation des populations locales. Elles ont partagé leurs préoccupations face aux interdictions imposées, notamment sur les activités de chasse traditionnelle qui, autrefois, représentaient une source de subsistance. Cependant, elles ont reconnu l'importance de protéger leur environnement pour assurer un avenir durable. Un des leaders de la communauté a affirmé : « Nous comprenons aujourd'hui que la destruction de la faune affecte directement notre bien-être. Nous nous engageons à soutenir les initiatives de l'OIPR. »

Les discussions ont également porté sur les mesures punitives à l'encontre des contrevenants aux lois sur la protection des aires protégées. L'équipe a rappelé les peines encourues pour les activités illégales, tout en encourageant les populations à collaborer activement avec les autorités en signalant toute infraction.

Les retombées positives de cette sensibilisation se sont manifestées par la volonté des participants d'impliquer la jeunesse dans la préservation du parc. Plusieurs d'entre eux ont proposé la création de groupes de surveillance communautaire pour soutenir les actions de l'OIPR et prévenir les pratiques nuisibles à la faune et à la flore du PNMS.

La mission a été un succès, grâce à l'accueil chaleureux et la participation active des populations de Sagoura Sanon. En conclusion, le Capitaine Kouakou a insisté sur l'importance de la coopération entre les communautés locales et les autorités pour assurer la survie du Parc national du Mont Sangbé : « Ensemble, protégeons notre parc pour les générations actuelles et futures. »

Les agents de l'OIPR poursuivent leurs efforts pour sensibiliser les populations riveraines à la conservation du parc, tout en mettant en œuvre des stratégies adaptées aux réalités locales. Ces missions sont essentielles pour préserver les écosystèmes fragiles et réduire les risques sanitaires liés aux interactions humaines avec la faune sauvage.



Source: SERCOM DZO / OIPR

ATELIER DE VALIDATION DES PLANS DE GESTION DES FORÊTS COMMUNAUTAIRES DE LA PÉRIPHÉRIE DE LA RÉSERVE NATURELLE INTÉGRALE DU MONT NIMBA.



Le jeudi 10 octobre 2024, la salle de réunion du secteur Nimba, à Danané, a accueilli un atelier clé consacré à la validation des plans de gestion des forêts communautaires autour de la Réserve naturelle Intégrale du Mont Nimba. Organisé par la Direction de Zone Ouest de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR), cet événement a réuni des acteurs locaux, des autorités et des experts en environnement, avec pour objectif de finaliser les stratégies de gestion durable de ces forêts. Ce processus de validation s'inscrit dans un cadre de préservation de la biodiversité unique des Monts Nimba, classés au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le Directeur de Zone Ouest de l'OIPR, le Colonel Zannou Moïse, a ouvert la rencontre en soulignant l'importance de cette initiative pour la région. « Ce plan de gestion, qui a bénéficié de la participation active des communautés riveraines, vise à protéger la biodiversité tout en permettant aux populations locales de tirer profit des ressources naturelles de manière durable », a-t-il déclaré. La gestion des forêts communautaires est un enjeu majeur pour la conservation de la biodiversité exceptionnelle des Monts Nimba, une zone transfrontalière partagée entre la Côte d'Ivoire, la Guinée et le Liberia. Toutefois, le Colonel Zannou a mis en garde contre les risques posés par les activités minières et l'absence de protection juridique adéquate du côté libérien, menaçant la préservation de cet écosystème fragile.

L'atelier s'est articulé autour de deux grandes phases : des présentations introductives suivies de travaux en commission. Lors de la première phase, les participants ont été informés des grandes lignes des plans de gestion. Ces plans incluent des propositions de zonage et des programmes spécifiques à chaque forêt communautaire, élaborés après des consultations approfondies avec les communautés locales. Le Commandant Béda Ange, chargé de la surveillance écologique et du système d'information géographique (SIG), a souligné l'importance de la matérialisation des limites des forêts communautaires pour éviter tout empiètement, rappelant que « la délimitation participative permet une meilleure appropriation de la

gestion forestière par les communautés ».

Les travaux en commission ont permis d'examiner en détail les chapitres essentiels des plans de gestion. Chaque groupe de travail a analysé les programmes proposés et formulé des recommandations pour les améliorer. Parmi les contributions, on note la mise en place d'un calendrier d'actions et la formalisation des contrats de gestion des terroirs, qui ont ensuite été présentés en plénière pour adoption.

Au terme de l'atelier, les plans de gestion ont été validés, marquant une étape décisive pour la gestion durable des forêts communautaires du Mont Nimba. Ces documents serviront de cadre de référence pour la mise en œuvre des actions de conservation, tout en respectant les besoins des populations locales. Le Directeur de Zone Ouest de l'OIPR a, au nom du Directeur Général, le Conservateur Général Adama Tondossama, salué les efforts collectifs déployés et rappelé que « l'OIPR veillera au suivi rigoureux de la mise en œuvre des recommandations formulées au cours de cet atelier ».

Les participants, notamment les représentants des villages riverains, ont exprimé leur satisfaction quant à la prise en compte de leurs préoccupations et à leur implication active dans le processus. Ils ont également appelé à une collaboration continue entre l'OIPR et les différentes parties prenantes pour garantir la réussite de ces plans.

Cet atelier renforce l'engagement de la Côte d'Ivoire à protéger la Réserve Intégrale du Mont Nimba, en alignant ses actions de conservation sur les recommandations internationales tout en impliquant les communautés locales dans une gestion participative des ressources naturelles.



Source: SERCOM DZO/ OIPR

ATELIER DE VALIDATION DU PLAN DE SUIVI ÉCOLOGIQUE DU PARC NATIONAL DU MONT PÉKO : UN PAS DÉCISIF POUR LA CONSERVATION



Les 3 et 4 octobre 2024, la ville de Duékoué a accueilli un atelier majeur pour la préservation de la biodiversité en Côte d'Ivoire : la validation du plan de Suivi Écologique du Parc National du Mont Péko (PNMP). Cet atelier s'inscrit dans le cadre des efforts continus du pays pour renforcer la gestion durable des aires protégées et assurer la conservation à long terme de ce parc emblématique.

Le Parc National du Mont Péko, reconnu pour sa riche biodiversité et ses écosystèmes uniques, fait l'objet d'un suivi rigoureux visant à mieux comprendre l'évolution de sa flore, de sa faune et de ses habitats. L'objectif principal de cet atelier était de soumettre à l'examen final le protocole de suivi écologique du parc et de recueillir des propositions pour sa consolidation et sa validation définitive.

L'atelier a rassemblé un groupe d'experts et de partenaires clés dans la gestion des aires protégées. Parmi eux, des membres du groupe de travail sur le suivi écologique de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR), notamment des chargés de suivi écologique et SIG, des représentants des directions techniques et de planification, ainsi que des enseignants-chercheurs des universités Alassane Ouattara de Bouaké et Jean Lorougnon Guédé de Daloa. Ont également pris part à l'événement des acteurs médiatiques

tels que NCI TV et Business 24, reflétant l'importance de la sensibilisation du grand public. En ouverture, les grandes lignes du plan de suivi écologique ont été présentées, permettant aux participants de passer en revue l'intégralité du document. Après deux journées d'échanges fructueux, le plan a été validé sous réserve d'intégration des observations formulées.

Cet atelier s'inscrit dans un contexte plus large de renforcement des capacités de gestion des parcs nationaux et des réserves, en ligne avec les normes internationales de gestion de la biodiversité. Il témoigne de l'engagement des autorités ivoiriennes à impliquer activement les communautés locales dans la conservation des ressources naturelles.

Le Parc national du Mont Péko, véritable joyau naturel, est un héritage que nous devons préserver. La validation de ce plan de suivi écologique marque une étape décisive dans les efforts pour assurer sa protection durable, tant pour les générations actuelles que futures.

Comme l'a souligné l'un des participants : La protection du Parc national du Mont Péko n'est pas seulement une question de biodiversité, c'est un enjeu de développement durable pour notre pays.



Source: SERCOM DZO / OIPR

LA DIRECTION DE ZONE SUD-OUEST DE L'OIPR ENREGISTRE UN TAUX D'EXECUTION SATISFAISANT DE SON PLAN D'OPÉRATIONS



L'atelier de suivi du plan d'opérations pour la gestion du Parc national de Taï est un important cadre de rencontres des parties prenantes pour la gestion durable de ce site exceptionnel. En effet, la Direction de Zone Sud-Ouest de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR/DZSO) a tenu, le jeudi 10 octobre 2024, cette rencontre pour évaluer la mise en œuvre du plan d'opérations, révélant un taux d'exécution de de 62% sur 73% attendu et une performance globale de 86%.

Cet atelier a donc permis aux gestionnaires et leurs partenaires de faire le point de la mise en œuvre des activités au cours du 3ème trimestre.

Le Colonel Major OUATTARA Kassoum Dramane de l'OIPR et le Docteur FANNY N'golo de la Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire, ont dans leur prise de parole souligner le bon état de conservation du Parc national de Taï. Grâce aux efforts continus de l'OIPR et à la collaboration avec les communautés locales, le parc reste un refuge vital pour de nombreuses espèces menacées et une richesse écologique inestimable.

Les initiatives de conservation jouent un rôle crucial dans le maintien de cet équilibre. La participation active des parties prenantes est également essentielle pour assurer la durabilité de ces efforts.

Il convient de noter que cet atelier a été présidé par le Préfet du Département de Méagui, Timothée PAHA qui au terme de la rencontre, a salué la performance obtenue et invite les gestionnaires à maintenir le cap pour le dernier trimestre de l'année.



Représentant
DG-OIPR



PREFET DEPARTEMENT
MEAGUI

Source: SERCOM DZSO / OIPR

LE COMITÉ DE GESTION LOCALE DU PARC NATIONAL DE TAÏ TIENT SA TROISIÈME SESSION DE L'ANNÉE



La gestion des aires protégées s'appuie sur les dispositions de la Loi n°2002-102 du 11 février 2002 portant création, gestion et financement des parcs et réserves qui commande la mise en place et le fonctionnement d'organes de gestion notamment les comités de gestion locale (CGL). Les sessions des CGL des parcs et réserves sont des rencontres clés pour la gestion et la conservation de ces sites protégés.

Tenue à San Pedro le 11 octobre 2024, la troisième session du CGL du Parc national de Taï a examiné le bilan du 3ème trimestre du plan d'opérations 2024, qui a atteint une performance globale de 86%. Cette session a permis de discuter des activités mises en œuvre autour du parc, notamment la surveillance, la sensibilisation des communautés locales, et les initiatives locales de développement durable.

Au cours de cette 3ème session, il a été présenté au Comité le projet de gestion intégrée du paysage autour de la source de la rivière Hana.

Paysage dont la gestion durable est cruciale pour la conservation de la diversité biologique du parc et la bonne santé des agents qui y travaillent. Ce projet qui bénéficie de l'appui des structures telles que OLAM, IDH et OFI ambitionne d'impliquer les communautés locales dans la gestion durable du paysage autour de la source de la rivière Hana à travers la promotion de pratiques agricoles durables (réduction voire abandon des produits phytosanitaires chimiques), la lutte contre l'orpillage et la restauration des espaces dégradés par ce fléau, la préservation des berges des cours d'eaux, etc.



Source: SERCOM DZSO / OIPR

LES RIVERAINS DU PARC NATIONAL DE TAÏ SENSIBILISÉS SUR LA GESTION DES CONFLITS HOMME-FAUNE SAUVAGE



À l'invitation de l'Association Initiatives pour le Développement Communautaire et la Conservation de la Forêt (IDEF), un groupe de journalistes issus de plusieurs organes de presses s'est rendu le vendredi 30 août 2024 à Adzopé et dans la Réserve naturelle de Mabi-Yaya. Cette visite qui s'inscrit dans le cadre du projet TERRA AFRICA, vise à susciter l'intérêt des médias pour les questions environnementales et la production de contenus de qualité sur les enjeux locaux et régionaux du réchauffement climatique. La visite de la Réserve naturelle de Mabi-Yaya a permis aux acteurs des médias (Radio Côte d'Ivoire, ISTC FM, l'écologiste et la Radio de la Paix) de s'imprégner du système de gestion de cette aire protégée à travers des échanges avec le Directeur de Zone Sud-Est de l'OIPR entouré de ses collaborateurs, et de découvrir la richesse de la biodiversité de ladite Réserve.



Source: SERCOM DZSO / OIPR

LES AGENTS DE LA DIRECTION DE ZONE SUD-EST DE L'OIPR FORMÉS SUR LES TECHNIQUES DE RENSEIGNEMENT



Du 24 au 25 octobre 2024 s'est tenue dans la salle de réunion de la Sous-préfecture de Biéby, la session de formation sur le trafic des espèces de faune sauvage et les agressions des Aires Protégées. Animée par des personnes ressources issues des ONG EAGLE Côte d'Ivoire et AKATIA, cette formation a enregistré la participation des cadres et agents de l'OIPR en charge des activités de surveillance.

Cette session de renforcement des capacités a permis d'outiller le personnel sur les techniques de couverture, d'enquêtes secrètes, de collecte de renseignement sur le trafic des espèces de faune sauvage, des agressions des Aires Protégées et d'analyse des informations.

Il convient de préciser que cette activité a été réalisée avec l'appui financier du Fonds Français pour l'Environnement Mondial à travers le projet Territoires résilients.



LES POPULATIONS DE N'ZIPLIKRO ET D'APPOISSO/APPOUEBA SONT SENSIBILISÉES À LA PRÉSERVATION DE LA RÉSERVE NATURELLE DE BOSSEMATIÉ



N'Ziplikro et Appoisso ont constitué les premières étapes de la campagne de sensibilisation conduite par la Direction de Zone Sud-Est de l'OIPR dans les villages riverains de la Réserve naturelle de Bossématié.

Présidée par Monsieur N'CHO David, Secrétaire Général II de la Préfecture d'Abengourou, représentant le Préfet de la Région de l'Indénié-Djuablin, Préfet du Département d'Abengourou, cette rencontre a mobilisé autour du Lieutenant-Colonel TOULO Alain et son équipe, le Sous-préfet d'Abengourou, le partenaire IDH, le responsable local des Burkinabés de l'étranger, les autorités villageoises, les leaders d'opinion et les populations locales.

Ces rencontres ont permis d'échanger avec les populations sur l'importance et les enjeux de conservation de la Réserve naturelle de Bossématié et de distribuer les recueils de textes législatifs et réglementaires relatifs à la gestion de cette aire protégée.

Il convient de noter que cette activité a été réalisée avec l'appui financier de IDH dans le cadre de l'initiative Cacao et Forêts.



Source: DZSE / OIPR

L'OIPR ET SES PARTENAIRES SOUTIENNENT LES CLUBS ENVIRONNEMENT DES ÉCOLES DE LA PÉRIPHÉRIE DE LA RÉSERVE NATURELLE DE MABI-YAYA.



Dans l'optique de renforcer la participation des populations riveraines à la préservation de la Réserve naturelle de Mabi-Yaya, la Direction de Zone Sud-Est de l'OIPR a organisé deux séances d'éducation environnementale dans les groupes scolaires de Djangobo (Département de Yakassé-Attobrou) et Bettié Amoittakro (Département de Bettié). Présidées par le Préfet du Département de Yakassé-Attobrou et le Sous-préfet de Bettié, ces rencontres ont servi de cadre à la remise de 15 kits de salubrité à 15 clubs environnement de ces établissements scolaires. Ces séances ont également été des moments d'échanges et d'apprentissage sur l'importance de la protection de l'environnement et les enjeux de conservation de la Réserve naturelle de Mabi-Yaya. Il convient de rappeler que ces séances ont été réalisées avec l'appui financier du Fond Français pour l'Environnement Mondial et la Compagnie chocolatière américaine HERSHEY.



Source: DZSE / OIPR

L'OIPR POURSUIT LES JOURNÉES CLASSES VERTES EN FAVEUR DES ÉLÈVES DES LYCÉES ET COLLÈGES DANS LA PÉRIPHÉRIE DU PARC NATIONAL DE LA MARAHOUE.



Après l'organisation des journées au lycée moderne 1 de Bouaflé et au lycée moderne de Bonon, c'est le lycée Moderne de Gonaté qui reçoit ce mercredi 23 Octobre 2024 les émissaires de la Direction de Zone Centre de l'OIPR. En effet le Responsable des Mesures Riveraines de ladite Direction et le Chef Secteur du Parc national de la Marahoué, étaient face à une foule de plus de trois cent élèves et une dizaine d'éducateurs pour animer une conférence au profit du Parc national de la Marahoué.

Le programme a suivi le même déroulement : Conférence en faveur des élèves, don de matériels de salubrité et d'entretien au Club Environnement, opération de planting d'arbres dans la cours de l'établissement.

Monsieur AZIZ Abdoul, le talentueux animateur de la Radio « LA VOIX DE LA MARAHOUE », modérateur de la cérémonie et la Radio TCHRATO de Daloa étaient présents pour médiatiser cette journée d'activités.



L'OIPR/DZC ET L'ONG MURAILLE VERTE INSTALLENT DEUX CLUBS ENVIRONNEMENT À L'IFPG ET AU LYCÉE HENRI KONAN BÉDIÉ DE NIAKARA



Le 19 Octobre 2024, de 09 heures à 12 heures, sous le regard vigilant de M. et Mme INZATA responsables des établissements cités, accompagnés de leurs proches collaborateurs, ont vu les Clubs Environnement installés au sein de leurs écoles. L'initiative est du Secteur OIPR du Haut Bandama et de son partenaire ONG Muraille verte qui leur ont confié des missions. En effet ces structures devront prendre soin de la propreté de la cour et adhérer à la politique de salubrité, de protection de l'environnement et à la conservation des parcs et réserves. Ces clubs pourront recevoir un soutien de la Part de L'OIPR dans leur plan d'actions. Cette cérémonie a été suivie par une opération de planting d'arbres le long du lycée qui serviront d'abris contre les ardents rayons solaires. C'est le premier signe marquant de cette collaboration.

En prélude, une conférence a été prononcée de 9 heures à 10 heures au lycée Henry Konan Bédié par le Chef Secteur sur le thème « La Réserve de Faune et de flore du Haut Bandama dans le réseau national des Parcs et Réserves ». Elle vise à faire connaître la structure de gestion et la réserve locale. Au cours de cette séance, l'OIPR a été présentée aux participants suivi de la présentation de la dite réserve. Les préoccupations des élèves et des encadreurs ont été levées par la conférencière.

Toutes les parties prenantes ont exprimé leurs sentiments de joie et de remerciements réciproques.

Source: DZC / OIPR

L'OIPR ET L'ONG MURAILLE VERTE HARMONISENT UN PROGRAMME POUR L'INSTALLATION DES CLUBS ENVIRONNEMENT DES LYCÉES ET COLLÈGES EN PÉRIPHÉRIE DE LA RÉSERVE DE FAUNE ET DE FLORE DU HAUT BANDAMA.



Le jeudi 17 Octobre 2024 à 11 heures 00, une séance de travail entre les deux structures a permis d'établir un programme commun pour l'installation des "Clubs Environnement" des lycées et collèges de la périphérie de la RFFHB. La séance s'est déroulée dans une ambiance de bonne collaboration, dans la salle de réunion du Secteur à Katiola. Les deux structures se sont donné leur premier rendez-vous pour aller à l'assaut des futurs partenaires : « *les Clubs Environnement* » des établissements des localités riveraines de la Réserve. En soutenant leur plan d'actions, ces centaines d'élèves, cadres de demain seront-ils capables d'apporter leur pierres à l'édifice en adhérant à la politique de conservation des parcs et réserve en général et la préservation de la Réserve de Faune et de Flore du Haut Bandama en particulier. Cela reste un défi à relever pour les générations futures.



L'OIPR EN COLLABORATION AVEC L'ONG-OIREN SE CONCERTE POUR LA TROISIÈME FOIS AVEC LES ACTEURS ET LES INFILTRÉS DU PARC NATIONAL DE LA MARAHOUE.



Le vendredi 11 Octobre 2024, de 10 heures à 13 heures, la troisième séance des travaux du Groupe de travail Multi-acteurs pour l'élaboration d'un plan de sortie des infiltrés du Parc National de la Marahoué a eu lieu à la salle de réunion de la sous-préfecture de Bonon. Cette Réunion était présidée par Madame le Sous-Préfet de la dite circonscription administrative. Le débat était très enrichissant et favorable à l'OIPR. En effet, au terme des échanges les populations infiltrées du PNM dans leur ensemble, se sont convenues avec le groupe de travail Multi-acteurs pour une sortie volontaire au plus tard le 31 décembre 2025. En tout cas l'OIPR, l'OIREN, et les autorités administratives et politiques de la région sont sur la bonne voie pour restaurer l'intégrité et sécuriser ce patrimoine national.



Source: DZC / OIPR

L'OIPR/DZC EN COLLABORATION AVEC L'ONG MURAILLE VERTE INITIE UNE OPÉRATION DE PLANTING D'ARBRES EN FAVEUR DE L'EPP DOMINIQUE OUATTARA DE KATIOLA



Le 01 Octobre 2024, le Secteur OIPR du Haut Bandama, conduite par commandant N'DRIN N'Drin Hié, capitaine Gondo Eric et son partenaire MURAILLE VERTE, ONG spécialisé dans le domaine de la protection de l'environnement, ont procédé à un planting d'arbres dans la cours de l'Ecole Primaire Publique Dominique Ouattara à Katiola. L'objectif visé par cette opération est de protéger les élèves de cet établissement contre le rayonnement ardent du soleil et de contribuer à la résilience des effets du changement climatique dans la zone.



LE NOUVEAU CHEF SECTEUR DE LA RÉSERVE SCIENTIFIQUE DE LAMTO FAIT SES CIVILITÉS À L'AUTORITÉ PRÉFECTORALE DE TAABO



Le 08 Octobre 2024, après la passation de service entre Commandant Ogou Yann Fabrice, et Lieutenant KOUAKOU, Chef Secteur entrant de la dite réserve, la délégation de l'OIPR, composée de Colonel KOUADIO Basile Krou, de Capitaine AYEBI Ayébi Théophile et des deux Chefs Secteur, s'est rendu à la préfecture de Taabo pour présenter le nouveau gestionnaire de la Réserve Scientifique de Lamto. A cette occasion, les civilités ont été faites à Monsieur le Secrétaire Général de préfecture, représentant Monsieur le Préfet du Département de Taabo. Des messages de bienvenu, de remerciement et d'au revoir ont été adressés par l'autorité administrative.



Source: DZC / OIPR

L'OIPR INITIE DES JOURNÉES CLASSES VERTES EN FAVEUR DES ÉLÈVES DES LYCÉES MODERNES DE BOUAFLÉ ET DE BONON DANS LA PÉRIPHÉRIE DU PARC NATIONAL DE LA MARAHOUE



Dans le cadre des activités d'Education Environnementale et la communication pour le changement de comportement, le service des Mesures Riveraines de la Direction de Zone Centre et le Secteur du Parc National de la Marahoué, ont organisé deux conférences à la périphérie dudit parc dans les lycées suivants :

Lycée Moderne¹ de Bouaflé le samedi 05 Octobre 2024 de 10heures à 13 heures ;

Lycée Moderne de Bonon, le mercredi 09 octobre 2024 de 11heures à 14 heures.

Le programme suivant a été déroulé : Conférence en faveur des élèves, Don de matériels de salubrité et d'entretien au Club Environnement, Opération de planting d'arbres dans la cours des établissements.

Monsieur AZIZ, le talentueux animateur de la Radio « LA VOIX DE LA MARAHOUE », modérateur de la cérémonie et un groupe d'animation musicale ont animé le public.

1- Conférences

Les conférences d'une durée de deux heures ont toutes commencé par l'allocution des Provisseurs des établissements susmentionnés qui ont chacun souhaité la bienvenue à leurs hôtes, les gestionnaires de l'OIPR.

Ces conférences ont été animées conjointement par le Colonel KOUADIO Basile Krou, Chargé des Mesures Riveraines à la DZC et Lieutenant-Colonel MOBIO Adéké Antoine, Chef Secteur du Parc national de la Marahoué.

Messieurs OREGA Dadi Zéphirin et Egonou Effoué, tous deux proviseurs, respectivement des lycées Moderne¹ de Bouaflé et de Bonon, accompagnés de leurs proches collaborateurs, ainsi que Capitaine IKPE Ekissi, coordonnateur et chargé d'étude à la Direction Département des Eaux et Forêts de Bouaflé, Adjudant/chef du poste forestier de Bonon ont participé à ces séances.

Au total deux cent(200) d'élèves des classes de seconde, première et terminal du lycée de Bouaflé, deux cent vingt-six (226) élèves du lycée de Bonon étaient présents à ces rencontres autour du thème : " Le parc National de la Marahoué dans le réseau national des PNR". Ces séances se sont déroulées selon le plan suivant : Présentation du

contexte, quelques définitions, présentation de l'OIPR, sont les points qui ont été présentés par le chargé des Mesures Riveraine tandis que le Chef Secteur a fait la présentation du Parc National de la Marahoué, la situation actuelle de l'Aire protégée et les enjeux de conservation dans un contexte de développement socio-économique et de réchauffement climatique. Après les exposés, quelques questions et préoccupations soulevées par les élèves et les encadreurs ont été répondues et les inquiétudes levées par les conférenciers.

Les attentes de l'OIPR de la part des élèves et des éducateurs ont été exprimées de manière claire de sorte qu'ils se sont sentis comme des ambassadeurs de l'OIPR et des avocats de la conservation des parcs et réserves en général et en particulier du Parc national de la Marahoué.

2- feedback

Au terme de l'exposé et des échanges, une série de questions préparées préalablement entre l'animateur et les conférenciers, a permis d'évaluer le niveau de compréhension des participants. A cet effet, certains élèves ont exprimés des messages, des poèmes, des sketchs pour montrer et manifester le rôle à jouer dans la conservation auprès de l'Office Ivoirien des Parcs et réserves(OIPR). Ainsi des tees shorts ont été distribués aux meilleurs élèves ayant répondu aux questions ou ayant fait un feedback remarquable.

3- Don de matériels de salubrité et d'entretien

Après la conférence dans chacun de ses établissements, des dons de matériels d'entretien composés de râtaeux, de balai, pelles, poubelles en plastique et en sachet et de brouettes ont été laissés aux différents clubs Environnement pour s'occuper de l'état de propreté des lycées concernés. Les dons ont été réceptionnés par les proviseurs de ces établissements publics sous la forme d'une cérémonie solennelle. Dans chaque lycée, le premier responsable en a exprimé au nom du Directeur régional de l'enseignement, de ses collaborateurs et au sien, les sentiments de remerciement, de satisfaction et de joie à transmettre à la hiérarchie de l'OIPR...

Source: DZC/OIPR

LE COMITE HEUREUX DE REPRENDRE LES SESSIONS AVEC L'ARRIVEE DU PROJET MAKORE



La salle de réunion de la préfecture d'Adiaké a abrité ce mardi 29 octobre 2024, la première session du Comité de Gestion Locale (CGL) du Parc National Îles Éhotilé. C'était sous la présidence Mme TRAZIE Géraldo Lucie, Préfet du Département de d'Adiaké. Le Colonel-Major OUATTARA Kassoum, Directeur de l'Administration et des Ressources Humaines de l'OIPR a représenté le Conservateur Général TONDOSSAMA Adama, premier responsable de la structure.

Arrêtées en 2021 avec la fin du projet Filiaire Agricole Durable (FADCI) issu du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D), les sessions du Comité de Gestion Locale du Parc national des Îles Éhotilé ont démarré ce 29 octobre 2024 grâce au projet MAKORE. Avec un peu plus de soixante seize millions (76 000 000) de francs CFA reçus dans le cadre de ce projet selon le Colonel Hillihase BAKAYOKO, Directeur de Zone Sud, ce parc verra sa gestion améliorée.

Madame TRAZIE Géraldo Lucie, Présidente du Comité de Gestion Locale, Préfet du département d'Adiaké, montrant l'importance capitale du Parc national des Îles Éhotilé dans la lutte contre les effets néfastes du changement climatique dans sa sphère administrative, a exprimé la joie de son comité à reprendre les activités de plus bel. En effet, cette reprise des activités permettra au parc de prendre sa place de vitrine des écosystèmes balnéaires qui caractérisent le Sud de la Côte d'Ivoire. Quant au Colonel-Major OUATTARA Kassoum, au nom du Directeur Général, il a promis l'engagement de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves à tout mettre en œuvre pour permettre à chaque Aire Protégée d'avoir un financement pérenne afin d'atteindre les objectifs de conservation durable.

Fonctionnée avec 22% du budget qui lui est alloué pour la période écoulée, la gestion du parc présente un bilan satisfaisant avec une surveillance régulière du site. L'écosystème est bien conservé avec sa mangrove intacte et le ballet for gai de ses oiseaux migrateurs. Ce résultat de conservation encourage davantage le tourisme national qui inverse en ce moment la tendance qui était autrefois européenne.

Source: SERCOM DZS / OIPR

TROISIEME SESSION 2024 DU COMITE DE GESTION LOCALE DU PARC NATIONAL D'AZAGNY LA DIRECTION DE ZONE SUD DE L'OIPR FELICITEE POUR SA PERFORMANCE



Le Comité de Gestion Locale du Parc national d'Azagny a tenu sa troisième session ordinaire le 17 octobre 2024 dernier à Grand-Lahou sous la présidence de Monsieur CHERIF Brahima, Préfet du Département.

Quatre-vingt-trois pour cent (83%), c'est la performance enregistrée par la Direction de Zone Sud de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR), après la présentation des résultats de la gestion du Parc national d'Azagny. Cumulatif aux résultats des deux premiers trimestres, le Colonel Hillihase BAKAYOKO, Directeur de Zone Sud et ses collaborateurs ont présenté leur bilan suivant les différentes composantes de gestion du parc que sont *l'aménagement, le suivi écologique et la recherche scientifique, la communication pour le changement de comportement, la surveillance et la protection, la gestion participative et appui au développement local et la gestion administrative, technique et financière.*

Au terme de ce bilan, les membres statutaires du Comité de Gestion Locale (CGL) ont félicité la Direction de Zone Sud pour le travail abattu au cours de ce troisième trimestre 2024. Cependant, le comité a noté la persistance du braconnage malgré les efforts déployés par les gestionnaires. Conscient de cette situation, le Directeur de Zone Sud, le Colonel Hillihase BAKAYOKO, a promis réorganiser l'approche de surveillance au niveau du parc afin de mettre le grappin sur ces destructeurs de la faune sauvage qui désagrègent l'équilibre écologique de ce milieu naturel contributeur à la lutte contre le changement climatique dans cette partie de la Côte d'Ivoire.

Avant de clore cette session, les membres du comité ont validé les résultats de la présélection des lauréats de la 10ème édition du Prix Vert pour la conservation du Parc national d'Azagny tenue le samedi 19 octobre 2024 à la place ZOUKOUAN Gabriel de N'zida dans la commune de Grand-Lahou avec Nandibo 2 désigné comme meilleur village écocitoyen et meilleure Association villageoise de Conservation et de Développement (AVCD).



Source: SERCOM DZS / OIPR



**10ÈME ÉDITION DU PRIX VERT POUR LA
CONSERVATION DU PARC NATIONAL
D'AZAGNY A N'ZIDA
NANDIBO 2 RAFLE DEUX
MEILLEURS PRIX**

Le village de Nandibo 2, dans la Sous-Préfecture de Grand-Lahou, a empoché les Prix du meilleur village écocitoyen et de la meilleure Association Villageoise de Conservation et de Développement (AVCD) au cours de la 10ème édition du Prix Vert pour la conservation du Parc national d'Azagny. C'était le 19 octobre 2024 dernier dans le village de N'Zida, à Grand-Lahou, sous la présidence de Monsieur CHERIF Brahima, Préfet du Département de Grand-Lahou.

Un tricycle, deux chèques d'une valeur respective de deux millions (2 000 000) de francs CFA pour le meilleur village écocitoyen et de cinq cent mille (500 000) francs CFA pour la meilleure AVCD, deux trophées et deux diplômes. C'est la moisson faite par Nandibo 2 au terme de la 10ème édition du Prix Vert pour la conservation du Parc national d'Azagny. Institué par la Direction de Zone Sud de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR), ce prix vise un unique objectif. Selon Monsieur CHERIF Brahima, Président du Comité de Gestion Local (CGL) du Parc national d'Azagny, par ailleurs Préfet du Département de Grand-Lahou, « ce prix est institué depuis 2015 pour créer une saine émulation entre les 11 villages-centres riverains du parc dans le but de développer des attitudes éco-citoyennes chez les populations tout en les encourageant à réaliser des activités génératrices de revenu compatibles avec les objectifs de conservation de cette Aire Protégée ».

Il est bon de savoir que ces deux prix glanés par Nandibo 2 font suite à une sélection rigoureuse du Comité de Sélection conduit par le Sous-Préfet Central de Grand-Lahou César GOGO selon les critères présentés par le Colonel Hillihase BAKAYOKO, Directeur de Zone Sud lors de son allocution. Ces critères sont entre autres, « l'absence des activités illégales (braconnage, pêche illicite, exploitation

agricole...), l'absence des indices d'agression dans les zones d'influence des villages (coups de feu entendus, douilles ramassées, dépouilles ou carcasses d'animaux observées...), l'implication des populations aux activités menées par l'OIPR, les initiatives locales, l'organisation et le fonctionnement des Associations Villageoises de Conservation et de Développement etc. ».

Avant la désignation de Nandibo 2 comme le grand lauréat de cette 10ème édition du Prix Vert, d'autres acteurs ont été récompensés. Il s'est agi des meilleures écoles retenues au terme du concours de connaissances sur les parcs nationaux et réserves naturelles dont le leader a été le Cours Secondaire Entente de Grand-Lahou (CSE) et des élèves riverains du parc admis à l'entrée en 6ème au titre de l'année 2024 dont le meilleur a été SORO Tchanvolo Alassane venu de l'EPP Nandibo 1 avec 159,80 points. Le prix spécial de la Fondation pour les Parcs et Réserves (FPRCI) doté d'un chèque cinq cent mille (500 000) francs CFA est revenu à l'Organisation Non Gouvernementale (ONG) AFAMA pour ses actions en faveur de la conservation du Parc national d'Azagny qui reste une richesse pour la Région des Grands Ponts, selon le Conservateur Général TONDOSSAMA Adama, Directeur Général de l'OIPR. Pour mobiliser toutes les parties prenantes autour de la conservation de ce patrimoine, le premier responsable de l'OIPR a rassuré les populations de l'engagement de sa structure à leur côté pour des actions de développement en leur faveur et les a invitées à continuer cette coopération avec les gestionnaires du parc.

L'appui de la Fondation pour les Parcs et Réserves à cette activité, selon son Directeur Exécutif, Docteur FANNY N'golo, s'inscrit dans le cadre du partenariat solide qui lie sa structure à l'OIPR. Il a précisé que depuis 2014 l'OIPR bénéficie d'une subvention non remboursable de plus de 13 milliards de francs CFA pour 14 guichets ouverts au nom de 14 Aires Protégées sur les 18 que gère l'office.

Cette cérémonie qui a été rehaussée par les prestations artistiques de LINGO D'OR et de MINI MADOU, s'est achevée par la phase finale du tournoi de maracana remportée par l'équipe de Gboyo par un score de 2 buts à 0 face à Djidjikro.

Il est bon de rappeler que le Parc national d'Azagny couvre une superficie de 21 850 hectares. Il est classé site RAMSAR, Zones humides d'importance Internationale, depuis 1996 et déclaré comme Zone d'Importance pour la Conservation des oiseaux (ZICO).

Source: SERCOM DZS / OIPR

SUIVI TRIMESTRIEL DU PLAN D'OPERATIONS 2024 : LE PARC NATIONAL DE LA COMOÉ TIENT SON BILAN DU TROISIEME



La salle de réunion de la préfecture de Bondoukou a servi de cadre le 17 Octobre 2024 pour la tenue de l'atelier du troisième suivi trimestriel du Plan d'Opération du Parc national de la Comoé. Comme de coutume, ce fut l'occasion pour la Direction de Zone Nord-Est de l'OIPR d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'Opérations 2024 pour le troisième trimestre et de recueillir les recommandations des parties prenantes en vue de solutionner les difficultés rencontrées. Au cours de cet atelier, en plus de la présentation du bilan des activités, plusieurs autres présentations ont été faites notamment celles des résultats de l'étude sur le réchauffement climatique et ses effets sur la biodiversité du PNC, des résultats de l'utilisation de l'Outil SMART ainsi que la contribution de la GIZ à la mise en œuvre du Plan d'Opérations 2024 du PNC.

Au terme de ce troisième trimestre, il ressort que la DZNE a enregistré un taux de réalisation effectif de 38% sur un taux de réalisation attendu de 62%, soit une performance de 61%. Cette performance n'a pas pu atteindre le but opérationnel fixé à 75% est à saluer. Cependant, avec la lenteur des travaux de construction des Infrastructures Sociales de Base au profit des populations riveraines autour du PNC, les formations non réalisées du fait des offres élevées des prestataires, la longue saison des pluies qui a freiné les travaux d'ouverture des pistes intérieures du PNC.

A la clôture de l'atelier, le préfet de la région du Gontougo, préfet du département de Bondoukou, Monsieur KOUADIO Gbangbo André a encouragé l'équipe de gestion à poursuivre les efforts consentis pour atteindre les objectifs fixés. Il a enfin demandé aux populations de continuer la collaboration avec les gestionnaires du PNC et a remercié les partenaires techniques et financiers pour leur appui constant à la gestion du Parc national de la Comoé.

Source: SERCOM DZNE / OIPR

L'EFFICACITE DE GESTION DU PARC NATIONAL DE LA COMOË AU TITRE DE L'ANNEE 2023, EVALUEE A PARTIR DE L'OUTIL



L'Office Ivoirien des Parcs et Réserves dans sa dynamique de gestion adaptative a développé les bonnes pratiques basées sur plusieurs outils dont les outils d'évaluation de l'efficacité de gestion, utilisés dans le réseau des Parcs nationaux et Réserves naturelles.

A ce titre, le Parc national de la Comoé (PNC) a été évalué comme tous les ans d'ailleurs, à travers l'outil METT. Il faut rappeler que le METT (Management Effectiveness Tracking Tool) a été vulgarisé par le Comité Mondial des Aires Protégées à travers l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN).

Cette évaluation a été faite le 15 Octobre 2024 dans la salle de réunion de la préfecture de Bondoukou en présence des autorités administratives et coutumières, mais également des partenaires techniques et financiers de la GIZ, la KFW et la Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire (FPRCI). Elle avait pour objectif d'apprécier les progrès réalisés dans la gestion de ce patrimoine, d'identifier les éventuelles difficultés et de proposer des mesures de gestion appropriées.

Au terme de cet exercice très participatif, les parties prenantes ont mis à jour le formulaire METT du PNC au titre de l'année 2023. Le résultat majeur est que comparativement à 2022 où le score était de 81%, l'année 2023 a obtenu le score de 78%. A l'analyse de cette baisse, il est ressorti que des questions du formulaire ont fait l'objet d'éclairage et donc, de réévaluer la note attribuée en 2022.

Dans son mot de clôture, Monsieur ASSIENIN Koffi Honoré, le Sous-préfet de Bouna et président de séance a remercié l'équipe de gestion pour les efforts remarquables à travers les résultats jugés satisfaisants. Il a souhaité que tout soit mis en œuvre pour un meilleur score lors des prochaines évaluations d'efficacité de gestion du Parc national de la Comoé.

Source: SERCOM DZNE / OIPR



LE PARC NATIONAL DE LA COMOË RENFORCE SON DISPOSITIF DE SURVEILLANCE AERIENNE

Le Parc national de la Comoé (PNC), le plus grand parc national du réseau d'aires protégées de Côte d'Ivoire, a été classé « parc national » par décret en 1968. Il s'étend sur une superficie de 1 148 756 ha et de ce fait, occupe la troisième place des plus grandes aires protégées de l'Afrique de l'Ouest, après la Réserve de l'Air-Ténéré au Niger (7 736 000 ha) et le Parc national du Banc d'Arguin en Mauritanie (1 200 000 ha).

Géré par l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) depuis 2002, le PNC est bénéficiaire d'appuis financiers et techniques de la part de plusieurs partenaires dont ceux de la Coopération allemande. En effet, l'Etat de Côte d'Ivoire a obtenu en 2014 du Gouvernement Allemand, un accord de financement pour la mise en œuvre du projet intitulé « **Projet de Protection de la Biodiversité du Parc national de la Comoé** ». Ce projet dont l'objectif principal est l'amélioration des infrastructures et des équipements, a permis en 2021 et 2014 de doter le PNC de deux aéronefs Ultra Léger Motorisé (ULM) dans le cadre de la planification stratégique de renforcement des opérations de surveillance de l'aire protégée, d'une part, et de soutien des activités de suivi de la faune et des habitats.

La mise en opération des ULM est assurée par deux (02) cadres de la Direction de Zone Nord-Est (DZNE), pilotes d'ULM, animant le Service des Opérations aériennes (SOA) qui bénéficie de l'appui continu du constructeur Micro Aviation SA, en matière d'entretien et de maintenance desdits aéronefs. **La mission annuelle de contrôle et de maintenance des aéronefs par ledit constructeur** a été réalisée du 04 au 10 octobre 2024 et intervient à la faveur du montage et de la mise en service du second ULM acquis dans le cadre de la mise en œuvre du contrat OIPR-Micro Aviation SA.

Le vol de contrôle réalisé dans la foulée a été jugé satisfaisant au regard du rapport transmis à l'Autorité Nationale de l'Aviation Civile (ANAC) dans le cadre du processus d'obtention du Certificat de Navigabilité de l'aéronef.

Le dispositif de surveillance aérienne du Parc national de la Comoé se renforce ainsi pour une protection durable des valeurs naturelles exceptionnelles.

LE COMITÉ DE GESTION LOCALE (CGL) DU PARC NATIONAL DE LA COMOÉ (PNC) SE FÉLICITE DES PROGRÈS RÉALISÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION (PAG) SUR LA PÉRIODE 2015-2024.



Conformément au Plan d'opération 2024, la Direction de Zone Nord-est (DZNE) a organisé ce mercredi 23 octobre 2024, la quarante-quatrième session du CGL du PNC, à la salle polyvalente des jeunes de Téhini, sous la Présidence de Monsieur Yacouba Doumbia, Préfet de Région du Bounkani, Préfet du département de Bouna et Président du CGL du PNC.

Cette session a été l'occasion de présenter au comité, le bilan des activités du troisième trimestre 2024 de la Direction de Zone Nord-Est (DZNE) et les résultats du bilan de l'état de mise en œuvre des indicateurs clés du PAG sur la période de 2015 à 2024 du (PNC). Au terme de ce bilan, l'on note la disponibilité d'un nouveau schéma de planification en vue de l'élaboration du nouveau PAG allant de 2025-2034.

L'objectif est d'assurer le fonctionnement des organes d'appui à la gestion durable du PNC en vue de sa gestion efficiente.

Ces présentations ont suscité la curiosité des membres notamment, sur la réduction du nombre d'orpailleurs clandestins, de braconniers et de l'évolution notable des populations animales dont des éléphants, des bovidés (buffles, bubales, cobe de Buffon, etc.) dans le PNC.

SECTEUR BOUNA : SÉANCE DE SENSIBILISATION DE PROXIMITÉ AU PROFIT DU VILLAGE DE TÉSSODOUO



Téssodouo, village situé à 8 Km de Bania a abrité ce vendredi 11 octobre 2024, une séance de sensibilisation de proximité sur le thème « complicité des riverains aux activités d'agression du PNC ».

Animant cette séance, l'équipe du Secteur Bouna composé de Monsieur KONE Mamadou, du Sous-Lieutenant GBADJIKE Clarisse et du relais Communautaire OUATTARA Dossongui a d'abord expliqué l'importance de la présence du Parc national de la Comoé pour la région, ensuite présenté les efforts consentis pour sa gestion et enfin dénoncer les actes d'agression de ce patrimoine dont les riverains sont plus ou moins complices.

Présent à cette activité, un cadre du village n'a pas manqué d'interpeller ses parents sur ces pratiques illicites et faire savoir l'intérêt qu'ils gagnent à contribuer à la préservation dudit parc.

Ce sont au total 63 personnes qui ont été touchées par cette activité.

Source: SERCOM DZNE / OIPR



SECTEUR NASSIAN : SÉANCE D'ÉDUCATION ENVIRONNEMENTALE À L'ÉCOLE PRIMAIRE DE SINDÉ ANVEYO

Inculquer les notions de préservation de l'environnement aux enfants de bas âge est une des missions principales de l'équipe d'animation des secteurs de la direction de Zone nord-est de l'OIPR.

C'est dans ce cadre que le Secteur Nassian a organisé ce mardi 29 octobre 2024, une séance de sensibilisation sur les espèces fauniques du PNC à partir d'une boîte à images à l'École Primaire Publique de Sindé Anveyo.

Au cours de cette activité, une vingtaine d'images de faune a été présentée aux écoliers en vue de leur montrer le comportement des animaux sauvages et de leur habitat.

Cette activité a permis de renforcer la connaissance des tous petits sur le milieu naturel en relation avec l'écosystème de savane ainsi que son rôle dans le maintien des services écosystémiques.

Au terme d'une heure de présentation, suivie d'échanges interactive, les responsables de l'école ont été invités à une visite de terrain pour reconnaître les limites du PNC.

Source: SERCOM DZNE / OIPR



PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : LES ENFANTS DE CÔTE D'IVOIRE RÉCLAMENT LEUR PARTICIPATION DANS LES PRISES DE DÉCISIONS

Nous remercions l'État de Côte d'Ivoire pour la prise en compte de la participation des enfants aux prises de décision dans le nouveau Code de l'environnement, mais nous appelons le gouvernement à prendre des mesures concrètes pour nous impliquer de façon effective dans la lutte contre le changement climatique conformément à l'article 14 du nouveau code de l'environnement », a affirmé Ouragan Kanon, membre de la plateforme nationale des organisations d'enfants de Côte d'Ivoire. Cette déclaration a été faite le 26 octobre 2024, lors du lancement de la campagne médias sur les questions environnementales et climatiques en lien avec les droits des enfants, au Parc National du Banco, à Abidjan.

Cette campagne, qui se poursuivra jusqu'au 20 novembre 2024, est initiée par la Fédération des réseaux et associations de l'énergie, de l'environnement et du développement durable (Fereadd) avec l'appui technique et financier de Save the Children.

Selon Loukou Koffi Jules, président du conseil d'administration de la Fereadd, l'objectif de cette campagne est de préparer les enfants à mieux connaître les parcs et réserves afin qu'ils puissent, à leur tour, lutter contre le changement climatique et se prendre en charge en cas de catastrophe. Il a également plaidé pour leur intégration en ce qui concerne l'Etude d'impact environnementales et Sociales (Eies). « Nous avons voulu mettre un accent particulier sur les enfants parce que le nouveau code de l'environnement souligne bien le droit de l'enfant à un environnement sain. Nous visitons les parcs, les réserves, les sites touristiques pour que les enfants puissent s'en approprier », a-t-il déclaré.

Cette campagne inclut une série d'activités, notamment une mini-Conférence des Parties (Cop) prévue les 30 et 31 octobre à Grand-Bassam. Cette simulation de la Cop, selon Loukou Koffi Jules, permettra aux enfants d'apprendre les mécanismes d'une conférence internationale sur le climat et les bases de la négociation. Il a également indiqué que des émissions éducatives sont au programme pour vulgariser le code de l'environnement auprès des enfants. Le président du conseil d'administration de la Fereadd a saisi l'occasion pour lancer un appel aux partenaires techniques en vue de soutenir cette initiative. Il a également remercié le ministère de l'Environnement, qui collabore de manière étroite avec la Fereadd dans cette campagne.

Pour sa part, Djatti Kouamé, chef de projet à la Fereadd, a précisé que cette campagne s'inscrit dans le programme de renforcement des organisations de la société civile pour la protection des droits de l'enfant (Proscide), une initiative de Save the Children Suède mise en œuvre par Save the Children Côte d'Ivoire.

Source: Fratmat info



CÔTE D'IVOIRE-AIP/L'OIPR SALUE LA BONNE EXÉCUTION DE SON PLAN DE COMMUNICATION DANS LA ZONE SUD-OUEST

Soubré, 3 oct 2024 (AIP) – La direction de la zone Sud-ouest de l'Office ivoirien des parcs et réserves (OIPR) a exprimé sa satisfaction quant à la mise en œuvre efficace de son plan de communication 2017-2023, lors d'un atelier bilan qui se tient à Soubré du 3 au 5 octobre 2024.

Présidé par le colonel Célestin Adompo, de la direction technique de l'OIPR, cet atelier a permis d'évaluer les performances et de passer en revue les résultats des quatre axes d'intervention du plan de communication.

Selon les données présentées, les activités de sensibilisation, notamment les projections de films et les séances d'information de proximité autour du Parc national de Taï, ont permis de toucher 1 471 984 personnes.

« Ces chiffres témoignent de l'efficacité des actions menées et de l'intérêt croissant des populations riveraines pour la préservation du Parc national de Taï », a affirmé le colonel Adompo.

Il a également souligné l'importance des partenariats noués avec sept radios locales, qui ont facilité la diffusion de 116 987 messages en français et dans les langues locales.

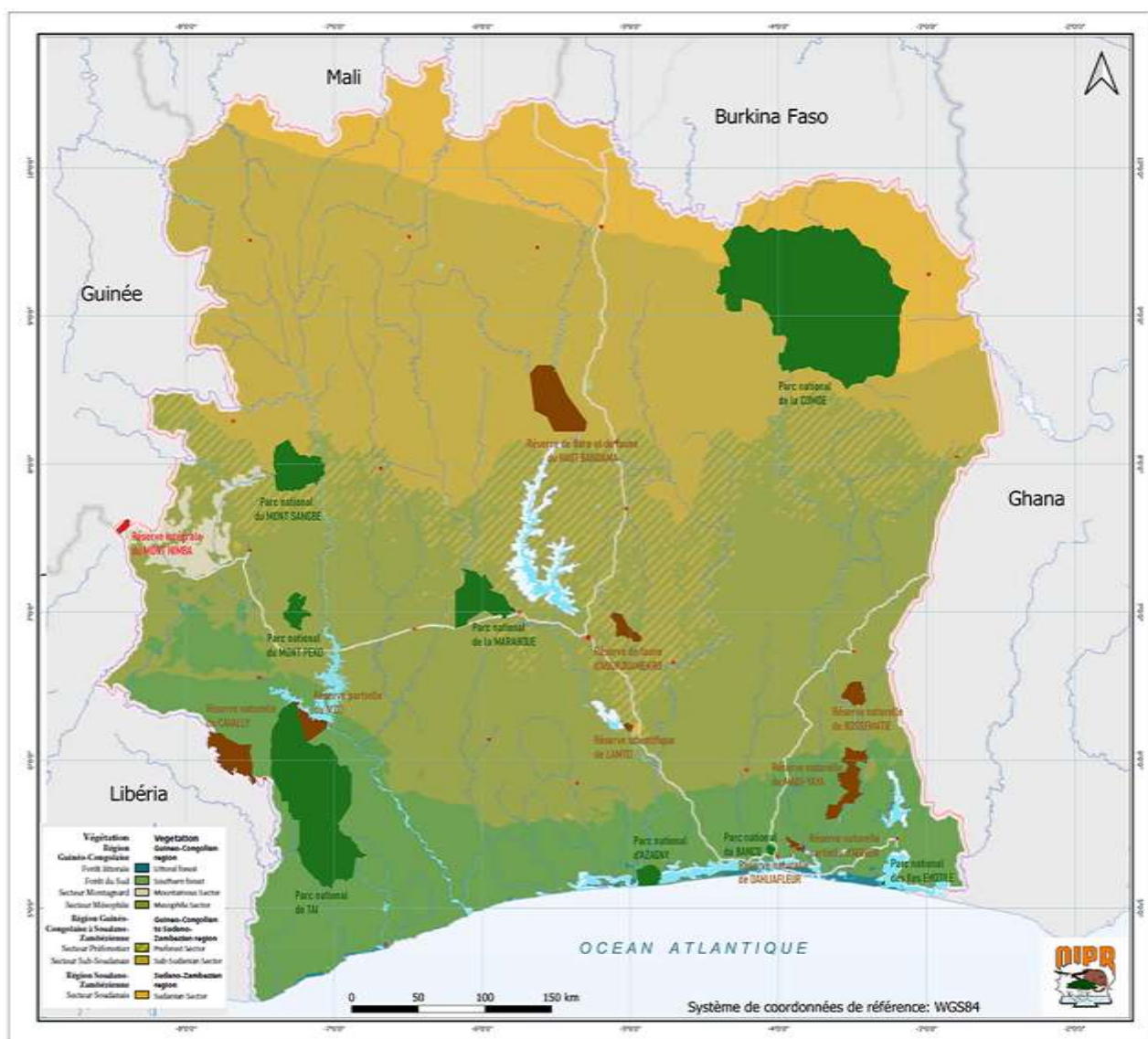
Durant cette période, une attention particulière a été portée sur le choix des canaux de communication les plus pertinents pour chaque public cible, avec des messages adaptés. En tout, 1 903 801 personnes ont été atteintes par ces actions, renforçant ainsi la notoriété du Parc national de Taï et son importance dans la préservation de la biodiversité.

Le colonel Adompo a félicité l'équipe de l'OIPR pour ces résultats encourageants, soulignant que la communication reste un outil clé pour la réussite des objectifs de conservation de l'office.

Il a exhorté les responsables à poursuivre leurs efforts et à explorer de nouvelles approches pour optimiser encore davantage la diffusion des messages dans les années à venir.

Source: AIP

Conservons les Parcs nationaux et Réserves Naturelles, pour les générations futures



Office Ivoirien des Parcs et Réserves

Direction Générale
Abidjan Cocody II Plateaux
Tél: (+225) 27 22 41 40 59 / Site web : www.oipr.ci
Email : info@oipr.ci



Scannez pour vous abonner
à notre page Facebook